

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents excusés 0
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 7

Date de la convocation : 5/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



oooooooooooooooooooo

Séance du 10/04/2019

OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°1 «Démolitions, VRD, Gros-œuvre, Façades» du marché de travaux portant sur la reconstruction et l'extension de la salle des fêtes.

L'an deux mille dix neuf et le 10 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la délibération n° 2018-01 du 12 avril 2018 a porté l'attribution du lot N° 1 «Démolitions, VRD, Gros-œuvre, Façades» du marché de reconstruction et d'extension de la salle des fêtes à la société EURL GREGORIS Nicolas.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°1, notamment pour prendre en compte la suppression de la prestation d'isolation sous dalle pour la somme de 5 148,00 €

Il propose l'avenant n°1 suivant :

	HT	TTC
Montant initial du marché	75 271,00 €	90 325,20 €
Montant de l'avenant n°1	-5 148,00 €	-6 177,60 €
Écart au montant initial du marché	-6,84%	-6,84%
Nouveau montant du marché	70 123,00 €	84 147,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 tel que présenté ci dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- D'inscrire les dépenses au chapitre 23 du budget primitif d'investissement

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 18 avril 2019

Le Maire, P.BEDEL

